



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/12/2019

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
20/12/2019

Date d'affichage  
20/12/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

### Numéro interne de l'acte : 46

L'an deux mille dix-neuf, le trente ET un décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie en deuxième (après une première convocation) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MADI OUSSENI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDOU Inchat, Mme ALBERT Zalia, M. ALI Mohamadi, Mme ALLAOUI-BACAR Radhuia, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, MADI OUSSENI Mohamadi, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, MZE ALI Soulaïmana, M. RACHIDI Inadhy, Mme YSSOUFOU Adidja

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDOU-MADI Sandati, ALI Tadjidine, ALI-MALLOU Assani, M. ATTOUMANI Issoufi, AZIRARI Ambdillah, Mme BACO-OUSSENI Nissioiti, Mme BOINA Bibi, Mme BOINAÏDI Habachia, Mme COLO SAFI Fatimati, DANIEL Mikidache, Mme IBRAHIM Nissioiti, M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine, M. MADI Djouma, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MOUSTOIFA Nadhourati Wahiba, Mme SAID ASSANI Haouray, SAINDOU Bacar, SOILIH Ibrahimi, Mme SOUFIANI Hassina

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. ANTOYISSA Zaïnoudine

### Objet : Octroi de subvention de fonctionnement aux associations aux titre de l'anne 2019

La jeunesse, l'éducation populaire, l'insertion ou encore l'accès aux loisirs, la municipalité s'est engagé à apporter des réponses. Pour ce faire, elle compte s'appuyer sur les acteurs de proximité de son territoire, notamment les associations des quartiers.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019, présentés par les associations et examinés par la Commission «jeunesse, et vie associative» réunie le 13 et 20 décembre 2019.

Pour la subvention annuelle 2019, 12 associations de la commune ont répondu à l'appel à projet au titre des attributions aux associations.

La Ville de Chiconi apporte son soutien à de nombreuses associations tout au long de l'année afin de leur permettre de mener à bien leurs différents projets.

Cet engagement se décline en subventions liées :

- au fonctionnement quotidien des associations mettant en oeuvre un projet d'apprentissage du sport, culturelle et des valeurs qu'il implique comme l'abnégation, le sens de l'effort, l'esprit sportif, le respect de soi et des autres, ...

- Resultats ou distinction exceptionnelle des associations de la commune, notamment aux résultats sportif (vainqueurs d'un coupe, accession à une division supérieur...), ou toute autres distinction méritoire.

Après avis de la commission il est proposé au conseil municipal de récompenser exceptionnellement les associations suivant au vue de leurs résultats :

- GOLDEN FORCE, *équipe féminine champion de Mayotte au titre de la coupe de France régional*

- ASO ESPOIR DE CHICONI, *promu en championnat regional 2*

- ALLIANCE CLUB DE CHICONI, *promu en championnat, d'excellence*

- JUDO CLUB CHICONI, *médaille en Or lors des jeux des iles de l'océan indien*

L'enveloppe mobilisable pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle est de 5 000€ à répartir entre les associations qui se sont distinguées par leurs résultat.

**Le maire demande au Conseil municipal, d'approuver les montant et d'autoriser le versement des subventions, selon la répartition proposée ci-dessous:**

Porteurs de projets	Proposition de la commission de la jeunesse et de la vie associative		DECISION Conseil Municipal	Observations (motif subvention exceptionnelle...)
	Subvention annuelle	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		
FC SOHOA	1 600,00 €		1 600,00 €	
ASO ESPOIR DE Chiconi	1 600,00 €	1 250,00 €	2 850,00 €	Accession en division supérieure Monté de R3 à R2
GOLDEN FORCE	1 220,00 €	1 250,00 €	2 470,00 €	Vainqueur de la Coupe de France Régionale, Féminine
CHICONI FM	500,00 €		500,00 €	
ALLIANCE CLUB	1 020,00 €	1 250,00 €	2 270,00 €	Accession division supérieure: Monté de l'honneur à Excellence
6 volleuers Club de Chiconi	200,00 €		200,00 €	Action poctuelle, dont réalisation prévu 2020.
MJCSC	500,00 €		500,00 €	Proposition de Convention d'Objective pluriannuel, financement directe des avtions de l'association par le budget de la commune
SOHOA HAND BALL	700,00 €		700,00 €	
WESTAR	700,00 €		700,00 €	
JUDO	600,00 €	1 250,00 €	1 850,00 €	Médaille d'OR jeux des iles de l'océan indien
SARERA	600,00 €		600,00 €	
FC CHICONI	1 600,00 €		1 600,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 840,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>15 840,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil de municipal, à l'unanimité :

**DECIDE:**

-d'attribuer et de verser une subvention aux associations de la commune de Chiconi pour une somme totale de 15 840 €, répartie comme indiqué ci-dessus:

**DIT:**

- que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2019 de la Communes,

**DONNE:**

- pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 1, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Chiconi  
Le Maire,  
MADI OUSSANI Mohamadi

